

**2023 DPE 51** Subventions (89 000 euros) et conventions avec cinq structures œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Alors que 3000 tonnes de déchets sont collectées en moyenne chaque jour à Paris, la Ville de Paris est engagée dans une dynamique de réduction des déchets et de valorisation de ceux qui n'ont pu être évités, dans le but de préserver les matières premières, de supprimer le recours à l'enfouissement et de réduire l'incinération. En ce sens, elle a lancé, en 2021, la démarche « Territoire Zéro Déchet » (TZD) dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un quartier (riverains, scolaires, bailleurs, associations, commerçants, etc.) pour créer et renforcer les coopérations locales tout en proposant des actions innovantes entraînant un changement durable de comportement des publics en matière de prévention et de réduction des déchets.

Pour chaque Territoire Zéro Déchet cette démarche est pilotée par la Mairie d'arrondissement, coordonnée par les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et animée par des structures associatives. Elle se déploie sur un périmètre géographique choisi par la Mairie d'arrondissement, sur la base d'un diagnostic élaboré par la DPE autour des principaux flux de déchets ménagers (multi-matériaux, déchets alimentaires, objets encombrants). Un plan d'actions est élaboré par l'association, selon les principes suivants :

- Sensibiliser et informer pour mieux faire connaître l'ensemble des dispositifs de prévention et de réduction des déchets auprès des acteurs du territoire (par exemple l'appropriation des gestes de tri, les éco-gestes, la valorisation des dispositifs de collecte, etc.) ;
- Ajuster les équipements de collecte et de tri en fonction des spécificités locales;
- Étudier et mettre en place des dispositifs expérimentaux ;
- Rendre le quartier acteur du changement avec la mobilisation des publics et l'accompagnement des initiatives citoyennes.

À l'issue, notamment, d'un appel à projets mené de juillet à septembre pour l'animation des TZD des 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissement, le dispositif atteindra, fin 2023, un total de 14 Territoire Zéro Déchet répartis sur 11 arrondissements. Ce développement s'accompagne d'initiatives innovantes, à l'instar de l'animation à venir du dispositif par la Caisse des Écoles dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Afin de renouveler, de développer ou de relancer des Territoire Zéro Déchet à compter de fin 2023 dans cinq arrondissements, il est proposé de soutenir les actions des structures suivantes :

- **Zero Waste Paris (6<sup>ème</sup> arrondissement)**

Cette association œuvre depuis six ans à Paris pour sensibiliser le plus large public possible aux problématiques environnementales liées à la production de déchets. Grâce à son expertise, elle souhaite soutenir l'animation d'un Territoire Zéro Déchet situé rue Littré (6<sup>ème</sup>). Forte de son expérience développée dans le cadre de l'animation du Territoire Zéro Déchet du canal de la Villette (19<sup>ème</sup>), l'association souhaite développer une dynamique de réduction des déchets, incluant notamment la sensibilisation des habitants de la rue Littré, l'organisation de défis Zéro Déchet à destination des riverains et des sportifs usagers des équipements du secteur, mais aussi la formation et la montée en compétence sur ces thématiques des commerçants et salariés d'entreprises implantées dans le secteur de la rue Littré.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Zero Waste Paris la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 500 euros.

- **3 S : Séjour Sportif Solidaire (8<sup>ème</sup> arrondissement)**

L'association est engagée, depuis 2011, dans la promotion du sport responsable en luttant contre la surproduction de déchets dans le milieu. Ses actions s'articulent notamment autour de la sensibilisation, la collecte, la réparation, la redistribution et la valorisation qu'elle met en place depuis 2018 au sein de la Recyclerie Sportive implantée boulevard Bessières (17<sup>ème</sup>). Forte de cette expérience, l'association souhaite mettre en place un plan d'actions autour duquel fédérer les acteurs de la ZAC Beaujon (8<sup>ème</sup>) (établissements scolaires, structures culturelles, sportives et de jeunesse, logements sociaux, commerces, etc.) pour contribuer à en réduire sensiblement la production de déchets.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec 3 S : Séjour Sportif et Solidaire la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 euros.

- **La Maison du Canal - Régie de Quartier Paris 10 (10<sup>ème</sup> arrondissement)**

L'association intervient tout au long de l'année sur le quartier de la Grange aux Belles, Buisson Saint-Louis en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des habitants et de l'amélioration du cadre de vie. Elle anime également, depuis novembre 2022, les deux Territoires Zéro Déchet des quartiers Grange aux Belles et Buisson Saint-Louis (10<sup>ème</sup>) à travers différentes actions favorisant la prévention et la réduction des déchets en lien avec les habitants, les habitantes et de nombreux acteurs locaux (associations, bailleurs, etc.). La Maison du Canal souhaite poursuivre et renforcer son action auprès des acteurs de ces deux quartiers.

Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Régie de Quartier la Maison du Canal la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

- **PikPik Environnement (15<sup>ème</sup> arrondissement)**

L'association œuvre depuis 2008 pour la diffusion d'informations et l'éducation aux bons comportements dans les domaines de la gestion des déchets notamment. En 2019, elle a activement participé à la coordination des actions et au pilotage des acteurs engagés sur la « Rue Zéro Déchet », initiée par la Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement. Dans le cadre du déploiement de la démarche « Territoire Zéro Déchet » à l'échelle parisienne, elle a ensuite assuré le volet animation de plusieurs TZD, dont celui de la rue Milton (9<sup>ème</sup>) depuis la fin 2021. L'association souhaite développer son action en prenant directement part à l'animation du Territoire Zéro Déchet de la Rue des Quatre Frères Peignot (15<sup>ème</sup>). Son objectif est de créer une dynamique autour de la réduction des déchets en sensibilisant les riverains, commerçants et

salariés d'entreprises et en créant un collectif autour d'ambassadeurs et d'ambassadrices locaux dont elle souhaite assurer la montée en compétence sur les enjeux de prévention et de réduction des déchets, en lien avec des partenaires locaux.

Afin de soutenir les actions de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec PikPik Environnement la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 500 euros.

- **Caisse des Écoles (20<sup>ème</sup> arrondissement)**

La Caisse des Écoles du 20<sup>ème</sup> arrondissement est déjà fortement impliquée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, la suppression du plastique à usage unique et la mise en place du tri des déchets alimentaires. Dans la continuité du travail établi dans l'arrondissement, mais en totale distinction avec ses engagements et ses projets déjà en cours, la Caisse des Écoles souhaite s'investir sur le Territoire Zéro Déchet Réunion Saint-Blaise afin de renforcer la démarche partenariale avec les acteurs du territoire et sensibiliser au-delà du public scolaire, les habitantes et habitants, les bailleurs, les gardiens d'immeubles et les commerçants forains. Son objectif est également de structurer et d'animer un réseau d'acteurs engagés et de mettre en exergue les initiatives et actions à venir.

Afin de soutenir l'action de la Caisse des Écoles du 20<sup>ème</sup> arrondissement, je vous propose de m'autoriser à signer avec cet établissement la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2023, d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

Pour l'année 2023, il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions pour le soutien de cinq structures – associations et Caisse des Écoles - engagées dans la réduction des déchets, pour un montant total de 89 000 euros et de m'autoriser à signer les conventions jointes à la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2023.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de  
Paris